

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2014

---

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (N° 1575)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL73

présenté par  
M. Clément, rapporteur

-----

### ARTICLE 12

Au début de l'alinéa 5, insérer les mots : "Dans le cadre de ces interventions,*(le reste sans changement)*".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.